



Le 6 août 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20^e étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0355

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 6 juillet 2024 et visant à obtenir :

« le dossier d'affaires, demande de subvention ou documents justifiants/supportant une demande de subvention de la part d'Hydro-Québec au ministère de l'environnement en lien avec la subvention octroyée "Mettre en place des normes et des réglementations pour réduire l'utilisation des énergies fossiles " et aussi les résultats de cette étude/analyse/projet (finalité du livrable subventionné) ou toutes autres informations pertinentes en lien avec la demande et les résultats de celle-ci. »

(Transcription intégrale)

Nous vous informons tout d'abord que cette subvention a été accordée à Hydro-Québec pour l'élaboration d'un portrait des systèmes énergétiques des bâtiments institutionnels et d'au moins 300 bâtiments commerciaux. Ce projet vise à accroître les connaissances du potentiel d'économie d'énergie et d'utilisation efficace de l'électricité et mieux cibler les mesures qui maximiseront l'utilisation efficace de l'énergie de cette clientèle. Nous vous soulignons aussi que les fonds serviront à assurer les frais des firmes engagées pour réaliser les travaux, qui devraient être complétés d'ici cet automne.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint la copie du formulaire de demande de financement et l'entente entre Hydro-Québec et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Nous vous soulignons également que comme le projet n'est pas terminé, nous ne détenons aucun résultats finaux pour le moment.

Par ailleurs, nous ne pouvons vous communiquer les autres documents visés par votre demande. En effet, ces documents contiennent des avis ou des analyses ainsi que des renseignements de nature financière et commerciale appartenant à Hydro-Québec et à des tiers que nous traitons de manière confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ces tiers, de nuire de façon substantielle à leur compétitivité ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne. Suivant les articles 9, 14, 21, 22, 23, 24, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès à l'information aux documents administratifs et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande.

Enfin, certains documents visés par votre demande relèvent davantage de la compétence du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ainsi, suivant l'article 48 de Loi sur l'accès, nous vous invitons à formuler votre demande auprès de leur responsable de l'accès aux documents aux coordonnées suivantes pour obtenir ces documents :

Martin Dorion
Directeur principal des services-clients de renseignements
675, boul. René-Lévesque Est, 29e étage, boîte 13
Québec (QC) G1R 5V7
Tél. : 418 521-3858 #4901
Adresse de courriel : acces@environnement.gouv.qc.ca

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.